

Articles

5 raisons de s'investir dans une coopérative citoyenne

Éolienne citoyenne, supermarché coopératif, banque éthique... Les coopératives citoyennes changent le monde. Voici 5 bonnes raisons de devenir coopérateur



5 bonnes raisons d'investir dans une coopérative citoyenne

Ras-le-bol des multinationales qui n'ont que le profit en tête et qui prennent des décisions sans savoir ce qui se passe ici ? À l'inverse de ce modèle, les coopératives citoyennes façonnent un monde positif pour demain, au plus près des réalités locales. Et elles ont le vent en poupe !

Devenir coopérateur c'est **construire des alternatives concrètes ensemble**. Et, à l'heure où les comptes d'épargne ne rapportent plus rien, cela peut même s'avérer un **investissement intéressant**.

À la base, il y a un groupe de citoyens qui veut créer sa propre solution. Ou un ou plusieurs entrepreneurs, soutenus par des citoyens qui croient en leur projet et y prennent des parts.

Ensemble, ils **développent une activité durable et locale** : production d'énergie renouvelable, production et distribution de nourriture, mobilité et transport, banque éthique, service de location d'objets ou de voitures partagées...

Tenté ? Voici 5 avantages à devenir coopérateur. Et on fait le plein de bonnes adresses au

passage!

Sommaire:

- 1. Encourager les productions locales
 - Alimentation locale
 - Production d'énergie renouvelable locale
 - La transformation du bois belge
- 2. Soutenir des entreprises innovantes
 - Solutions pour la mobilité et le transport
 - Banque éthique
 - Presse écrite
 - Et d'autres secteurs encore
- 3. Participer à un projet collectif
- 4. <u>Être aligné avec ses valeurs</u>
- 5. Profiter d'avantages financiers

1. Encourager les productions locales

Les projets des coopératives citoyennes ont en commun deux caractéristiques importantes : l'**ancrage local** et le **circuit court**. Ce qui explique que l'on trouve beaucoup de coopératives dans les domaines de la production d'énergie renouvelable et l'alimentation (aussi bien production que distribution et vente).

Les coopératives citoyennes **maintiennent des filières locales, voire en recréent**. Ce faisant, elles permettent de réduire la dépendance à des grands groupes étrangers car elles augmentent la maîtrise locale et citoyenne sur les biens essentiels que sont la nourriture et l'énergie, ou sur d'autres ressources locales. Et, au passage, cela crée de l'emploi et diminue les émissions de gaz à effet de serre.

Alimentation locale

Les coopératives facilitent la mise en relation des producteurs, des distributeurs et des consommateurs.

Le <u>Collectif 5C</u> regroupe une quarantaine de coopératives citoyennes pour le circuit court, toutes actives en alimentation. Production, transformation et vente, toutes les étapes sont représentées.

Les coopératives membres du collectif 5C

On y trouve des coopératives comme Paysans Artisans ou Agricovert. Mais aussi des supermarchés coopératifs. À l'inverse des grandes chaîne d'hypermarchés, ici les clients sont les propriétaires et prennent les décisions, ils favorisent le circuit court et les produits

écologiques, ils travaillent quelques heures par mois dans le magasin, les bénéfices sont réinvestis dans le projet...

Visite chez Beescoop à Schaerbeek. Video : Brut Nature.

Des nouveaux projets naissent aussi régulièrement. Par exemple, en septembre 2024, treize magasins participatifs ont lancé une carte inter-magasins. Avec cette carte, toute personne coopérante d'un magasin participatif peut faire ses courses dans treize magasins (à Bruxelles, en Wallonie et à Anvers), ce qui peut être pratique en cas de déménagement, de proximité avec le lieu de travail ou d'envie de découvrir les autres magasins.

Avant même la production, encore faut-il que les agriculteurs puissent avoir **accès à la terre**. Trop souvent, ils louent une parcelle et, lorsque celle-ci est vendue, ils ne sont pas en mesure de l'acheter. La coopérative <u>Terre-en-vue</u> rachète des terres agricoles et les met à disposition d'agriculteurs qui développent des projets agroécologiques.

De son côté, <u>Cycle-en-Terre</u> est une coopérative qui vend des **graines biologiques**, **locales et reproductible**s. Parce que les graines sont à la base de l'alimentation durable et de l'autonomie alimentaire. [1]

> Lire aussi : Quelles graines choisir pour réussir son potager ?

Au-delà du soutien à l'agriculture locale et paysanne, devenir coopérateur ou client de ces coopératives, c'est aussi **(ré)apprendre à consommer autrement**: le panier évolue au fil des **saisons**, les fruits et légumes ont plus de **diversité** de formes, de goûts, de variétés. Tout l'opposé de la présence de produits uniformes toute l'année! Et c'est <u>une excellente façon de réduire ses émissions de CO₂ pour préserver le climat</u>.

> Lire aussi : Comment manger durable et choisir entre bio, local, équitable

Production d'énergie renouvelable locale

Produire soi-même l'électricité que l'on consomme et ce grâce à des sources renouvelables ? C'est l'idéal. On peut le faire avec des panneaux photovoltaïques mais la situation ne s'y prête pas toujours.

> Lire aussi : <u>Est-ce rentable d'installer des panneaux photovoltaïques ?</u> et <u>Comment passer aux énergies renouvelables ?</u>

On peut aussi investir dans une coopérative qui peut rassembles les moyens financiers pour développer des projets de grande ampleur comme des éoliennes, de l'hydraulique, de la biométhanisation, du photovoltaïque... Les **éoliennes citoyennes**, en particulier, ont le vent en poupe. Des habitants se regroupent afin d'acheter et installer ensemble une éolienne. Ainsi, ils se réapproprier la production d'énergie et favorisent la transition vers les énergies renouvelables. Mais une éolienne, cela coûte très cher! S'ils créent une coopérative et reçoivent l'agrément, ils peuvent alors lever des fonds en invitant divers acteurs à prendre des parts dans la coopérative. Les coopérateurs sont souvent des citoyens (riverains ou non), des communes, voire d'autres sociétés coopératives qui veulent diversifier leurs projets.

On peut donc investir dans un projet de ce type même s'il n'y en a pas dans sa commune. Rescoop Wallonie fédère les coopératives actives dans la production d'énergie renouvelable (éoliennes, photovoltaïque, hydraulique, biomasse) et dans l'efficacité énergétique.

WALLONIE COOPEOS Vento Proces ONNER ONN

RESCOP

Coopératives reprises au sein de Rescoop Wallonie

Les 20 coopératives membres de Rescoop ont produit ensemble 117 GWh en 2023, de quoi alimenter 32 470 ménages (3500 kWh/an). Pour pourvoir vendre leur électricité aux particuliers, **les coopératives ont créé Cociter**. Cociter a obtenu le score maximal au dernier classement Greenpeace des fournisseurs d'électricité verte. Pour être client de Cociter, il faut avoir acheté des parts dans une ou plusieurs coopératives membres.

> Voir : Quel fournisseur d'électricité est le plus vert ?



Il faut être attentif pour **distinguer les coopératives citoyennes des coopératives industrielles**. Ces dernières sont créées par les fournisseurs d'énergie. Par exemple Lampiris Coop, CoGreen qui dépend d'Engie-Electrabel ou encore Wind Together qui appartient à EDF-Luminus.

Ces deux types de coopératives de production d'énergie renouvelable se distinguent par :

- leur finalité. La version citoyenne vise à se réapproprier la production d'énergie, alors que la version industrielle cherche plutôt à diminuer les réticences aux projets en permettant aux riverains de retirer des bénéfices d'un parc éolien par exemple.
- leur mode de gouvernance. Dans un cas, ce sont les coopérateurs qui décident. Alors que les citoyens ne peuvent prendre que jusque 24,99% de parts dans les éoliennes industrielles. Ils restent donc toujours des investisseurs minoritaires, soumis aux décisions de la maison-mère.
- leur mission sociétale. Les coopératives citoyennes sont généralement des entreprises sociales et ont dans leurs objectifs la sensibilisation des coopérateurs et du grand public à la transition énergétique.

Pour approfondir, SAW-B propose <u>une analyse détaillée de ces deux types de coopératives</u>.

Évidemment, en plus de produire et de se fournir en énergie verte, on adopte de bonnes habitudes pour consommer moins d'électricité.

> Voir nos conseils : Comment économiser l'électricité et l'eau chaude ?

La transformation du bois belge

Le bois des forêts belges est souvent exploité en Chine, parce que la main d'œuvre y est beaucoup moins chère. Les produits finis, comme des meubles, sont ensuite réimportés en Belgique. C'est le cas des hêtres de la forêt de Soignes, par exemple.

Pour aller à l'encontre de cette situation, la coopérative <u>Sonian Wood Coop</u> propose de **relocaliser l'exploitation du bois** en recréant une filière de transformation.

À la clé : création d'emplois, maintien du savoir-faire, diminution de l'empreinte carbone liée au transport du bois.

2. Soutenir des entreprises innovantes

Certaines coopératives apportent des solutions innovantes et mettent en œuvre d'autres modèles économiques, par exemple autour de :

- l'économie circulaire. On éco-conçoit les biens et services pour que leur production ou leur mise en œuvre soit pauvre en gaspillages et en déchets, et permettre la réutilisation ou le recyclage facile des matières premières.
- l'économie de la fonctionnalité. Ces coopératives basent leur modèle économique non plus sur la vente d'un bien mais sur son utilisation. On paie pour un service (utiliser tel objet) plutôt que pour acheter l'objet en question.

Chacun peut investir dans ces solutions... et aussi en devenir client.

Solutions pour la mobilité et le transport

La mobilité est un secteur où les coopératives ont développé beaucoup de solutions innovantes ces dernières années, que ce soit pour la livraison à vélo ou pour le partage de voitures.



Le vélo est la solution la plus écologique et la plus efficace pour des livraisons en ville. La <u>Belgium Cycle Logistics Federation</u> regroupe plusieurs opérateurs de **livraison à vélo**, pour la plupart des coopératives, comme <u>Rayon 9</u>, <u>Dioxyde de Gambettes</u>, ... La coopérative <u>Urbike</u> a aussi lancé le projet BCklet qui est un partenariat avec de grandes enseignes (La Poste, Delhaize, CSD et Multipharma) pour assurer une partie de leurs livraisons.

Du côté des voitures, <u>Wibee</u> est une coopérative qui propose des **voitures partagées entre voisins**. Certaines coopératives d'énergie incluent aussi le partage de voitures parmi leurs services (par exemple <u>Courant d'Air</u> et <u>CoopStroom</u> en Flandre) et ont créé avec la coopérative <u>The mobility factory</u>. Cela permet aux coopérateurs d'augmenter leur cohérence en disposant d'une solution pratique de mobilité.

Banque éthique

Une coopérative peut même amener à la création d'une banque, comme le montre New B. Pourquoi une banque ? Parce que <u>les finances ont un impact énorme en matière de climat</u> mais aussi en raison des nombreux investissements « sales » des banques dans des secteurs nocifs comme le tabac ou l'armement.

Avoir une banque éthique, transparente et durable, qui ne fait pas de spéculation et dans laquelle chacun peut participer aux décisions est une vraie révolution.

Cette réflexion sur le devenir de l'épargne dans une banque classique n'est pas nouvelle. Des groupes d'épargnants avaient déjà fondé <u>Credal</u> dans les années 80. Cet organisme coopératif, toujours actif aujourd'hui, propose notamment des placements et crédits pour financer des projets durables.

Presse écrite

Pour soutenir une **presse indépendante** (de la publicité ou de grandes fortunes^[2]) ou qui aborde des sujets peu traités dans les médias, la coopérative peut être une forme d'entreprise adéquate. Elle vise aussi davantage d'engagement de la part des lecteurs.

Des titres comme <u>Medor</u>, <u>Tchak !,Wilfried</u>, <u>Pour</u> existent grâce à leurs coopérateurs, en plus de leurs lecteurs. Cette indépendance leur permet de **se passer d'une pub** pour un avion ou un SUV, qui serait affichée juste à côté d'un article sur le climat... Ou de refuser le publirédactionnel : des textes qui ressemblent à des articles mais qui servent uniquement à vanter les mérites d'une marque ou d'un produit.

Et d'autres secteurs encore

Des **indépendants** peuvent se regrouper en coopératives pour faciliter leur organisation : la coopérative gère la partie administrative (les plus connues sont probablement <u>Smart</u> et <u>DiES</u>) ou mutualise des infrastructures (locaux, site web, comptabilité...).

À Bruxelles, la coopérative d'entrepreneurs Rcoop propose des services axés sur la coiffure. Elle répond à un problème de travail au noir dans le quartier de Matonge en structurant leur activité. Elle a remporté le prix de l'économie sociale 2019, catégorie entreprise Junior bruxelloise¹³¹

À Liège la <u>DynamoCoop</u> a pour vocation d'acheter des bâtiments qu'elle met à disposition des artistes associés pour leurs créations culturelles.

Il y a même une entreprise de **téléphonie mobile**, <u>Neibo</u>, qui se développe sous forme de coopérative.

3. Participer à un projet collectif

En tant qu'individu, on a du pouvoir. Par exemple, comme citoyen, lorsque l'on va voter. Ou comme consommateur, quand on choisit dans quoi dépenser son argent pour ses achats quotidiens. Mais si l'on reste au niveau individuel, ce « pouvoir » peut paraître dérisoire. Voir des milliers de personnes acheter un produit ou utiliser un service que l'on essaie soimême d'éviter est décourageant. On peut avoir l'impression d'être le seul à faire un effort.



Se regrouper pour créer ensemble une solution différente, nouvelle, concrète et durable, voilà qui est autrement plus excitant! Et aussi plus motivant que de se contenter d'éviter un produit ou un service. On participe réellement à construire des alternatives. Il y a un tas de moyens pour agir collectivement, comme rejoindre ou lancer une initiative de transition, s'implique dans son comité de quartier, être bénévole dans une association... Investir dans une coopérative citoyenne fait partie des options.

> Lire aussi : <u>Pourquoi faire un transition écologique et solidaire dans nos villes et villages ?</u>

Pour rejoindre une coopérative, le premier pas consiste à prendre une ou plusieurs parts de coopérateur. L'investissement financier est variable (de quelques dizaines à quelques milliers d'euros). Il en va de même pour l'investissement en temps : on peut tout déléguer à l'assemblée générale sans spécialement se plonger dans le bilan comptable ou le rapport annuel, mais on peut aussi s'investir davantage, participer à des groupes de travail, voter lors de la réunion annuelle ou travailler concrètement pour l'entreprise (par exemple : travailler 3h par mois dans son supermarché coopératif).

On peut donc **ajuster son degré d'implication**: juste acheter une part ou participer à la vie de la coopérative plus ou moins activement. Il faut bien se renseigner car cette participation fait parfois partie du projet même de la coopérative.

> Lire aussi : <u>Comment devenir coopérateur dans une coopérative</u> <u>citoyenne ?</u>

4. Être aligné avec ses valeurs

Le citoyen n'est pas juste un consommateur. Il peut influer sur le développement d'entreprises alternatives, qui ont d'autres valeurs que le simple profit.

Certaines coopératives sont reconnues comme **entreprises sociales**. Bien entendu, elles doivent être rentables mais, ici, **pas d'actionnaires étrangers à rémunérer**. Leur but principal est de **générer un impact positif** pour l'homme, l'environnement ou la société. Elles apportent des services à leurs membres mais aussi à la communauté. Par exemple, une coopérative qui gère des éoliennes va aussi faire de la sensibilisation : encourager une consommation raisonnée de l'énergie et expliquer les enjeux de la production d'électricité.

Les coopératives citoyennes sont des **entreprises démocratiques**, détenues par leurs membres, où **les décisions sont prises au niveau local** par l'assemblée générale. Les propriétaires-associés sont aussi les utilisateurs, cela empêche tout décalage entre une vision stratégique et la réalité sur le terrain. L'Alliance Coopérative Internationale a édicté sept principes de bonne gouvernance pour guider la gestion des coopératives. Si une coopérative les respecte, elle fonctionne par exemple selon le principe « 1 membre = 1 voix », peu importe le nombre de parts que la personne possède.

> Voir en détails : Comment choisir dans quelle coopérative investir ?



Investir dans une coopérative est donc une piste pour placer son argent de façon éthique. Et cela contribue à **créer des solutions pour consommer de manière cohérente** par rapport à ses valeurs (écologie, solidarité, rémunération juste...). (S')Investir dans une cooperative citoyenne apporte <u>plus de sens</u>, <u>plus de convivialité</u> et <u>plus de liberté</u>.

> Découvrez d'autres bénéfices avec notre campagne « Less is more ».

5. Profiter d'avantages financiers

Investir dans une coopérative apporte également un petit plus financier : lorsque l'entreprise est bénéficiaire, elle peut verser un dividende.

Le dividende peut atteindre 6% maximum pour les coopératives agréées par le Conseil

National de la Coopération. ^[4] Les coopérateurs sont exonérés du précompte mobilier sur la partie qui ne dépasse pas 249,9€ euros de dividendes perçus. ^[5]

Évidemment, le rendement est rarement au rendez-vous dès la première année. Mais **investir dans une entreprise naissant**e (moins de 4 ans) permet de bénéficier du <u>Tax</u> <u>shelter</u>: une réduction d'impôts de 45% sur le montant investi (avec un maximum 640€ par an).

Ce n'est peut-être pas énorme mais cela facilite tout de même le passage à l'action : sur 100€ investis dans une coopérative naissante, on bénéficie de 45€ de réduction d'impôts. Les coopératives qui permettent de bénéficier du Tax Shelter le mentionnent explicitement.

Quand on laisse son épargne dormir dans une banque classique, celle-ci peut s'en servir pour financer des projets peu éthiques et durables (énergies, fossiles, armement...). Alors qu'un compte épargne ne rapporte plus rien, **utiliser son argent à la construction d'un monde meilleur** est une option maline... et intéressante!

> Lire aussi : Épargne éthique : 4 idées durables pour son argent

Plus d'info

- Comment devenir coopérateur dans une coopérative citoyenne ?
- Comment choisir dans quelle coopérative investir ?

[1] Cycle-en-terre n'est pas la seule à produire des graines bio et locales. Il y a également <u>Semance</u> (comptoir citoyen à Bruxelles), <u>Semailles</u> (entreprise familiale) et <u>Kokopelli</u> (association française).

[2] C'est moins le cas en Belgique mais en France les médias sont souvent la propriété de grands groupes industriels.

[3] Voir article de La Libre.

[3] Voir le site du SPF Economie.

[4] Pour l'exercice d'imposition 2025 (revenus 2024).

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | <u>info@ecoconso.be</u> | www.ecoconso.be

Source URL:

